

Volet B

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffeRéservé
au
Moniteur
belge

26327272

Déposé
24-04-2026

Greffe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 28/04/2026 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : 0507631583

Nom

(en entier) : NATIFLORA

(en abrégé) :

Forme légale : Société à responsabilité limitée

Adresse complète du siège : Boulevard de la Sauvenière 122/14
4000 LiègeObjet de l'acte : OBJET

Aux termes d'un acte reçu par Maître Philippe DUSART, Notaire à Liège (2^e canton) en date du 23 avril 2026, en cours d'enregistrement au Bureau Sécurité Juridique Liège 1, s'est l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société à responsabilité limitée « NATIFLORA », ayant son siège à 4000 Liège, Boulevard de la Sauvenière 122/14, immatriculée à la banque carrefour des entreprises et à la Taxe sur la Valeur Ajoutée sous le numéro BE0507.631.583 et inscrite au registre des personnes morales de Liège qui a adopté les résolutions suivantes :

Première résolution : Modification de l'objet de la société

Il est proposé à l'assemblée générale de modifier l'objet de la société pour y ajouter des activités. L'assemblée prend acte du rapport justificatif établi par l'organe d'administration le 6 avril 2026 et justifiant le projet de modification de l'objet. Elle décide que ce rapport ne sera pas annexé au présent procès-verbal, mais sera déposé au greffe du tribunal de l'entreprise, en même temps que l'expédition des présentes.

Le second paragraphe de l'article 3 des statuts sera donc complété par ce qui suit :

« - Les activités de consultance, de conseil et d'assistance technique dans le domaine de la construction, en ce compris les missions d'ingénieur, de direction de projets, de coordination, de gestion et de suivi de chantiers, au bénéfice de maîtres d'ouvrage publics ou privés (code NACEBEL 71.121 et 71.209).

- La prestation de services en matière de gestion de projets de construction, incluant notamment la planification, l'organisation, la coordination des intervenants, le contrôle des coûts, des délais et de la qualité, ainsi que l'assistance à la prise de décision.

- Toutes missions d'expertise, d'analyse technique, d'audit, d'étude et d'accompagnement dans le secteur de la construction et de l'immobilier. »

Deuxième résolution : Mission au notaire soussigné d'établir et de déposer la coordination des statuts

L'assemblée générale décide de confier la coordination des statuts à Madame Fiona PIRRONE, élisant domicile à 4000 Liège, rue Louvrex, 83/11.

VOTES

Mises aux votes, toutes les résolutions qui précèdent ont été adoptées séparément et successivement à l'unanimité.

Pour extrait analytique conforme.

Philippe DUSART, Notaire à Liège (2^e canton).

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type "Mention").